

# VILLE DE VENDIN-LE-VIEIL



## *Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2020*

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande s'il peut signer le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, transmis avec la convocation de ce conseil.

Il informe l'Assemblée du pouvoir reçu.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf M. DUTHOIT Patrice, absent, excusé, qui a donné procuration à M. HEMERY Jérôme.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Carine BANAS est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus présents, que lors de ce Conseil, il y aura lieu de régulariser les dossiers de subvention en cours d'instruction. C'est pourquoi, sur certains projets, le Conseil Municipal sera invité à accepter le dépôt et le versement de la subvention.

### **Travaux de transformation de la Mairie Annexe en CCAS - Acceptation de subvention. Appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » - Conseil départemental.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de transformation de la Mairie Annexe en CCAS a reçu un accord de subvention de 133 500,00 € du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de l'appel à projet « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active ».

Il invite le Conseil Municipal à accepter le versement de cette subvention.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

La subvention du Conseil Départemental pourra être versée à la Commune.

### **Travaux de mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux Demande de subvention DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux).**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre des travaux de mise en conformité et accessibilité des bâtiments communaux, évalués à 316 987,35 €, une subvention au titre de la DETR 2020 a été déposée par les Services.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de confirmer le dépôt de la demande de subvention pour compléter le dossier.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal confirme l'autorisation de dépôt du dossier de subvention au titre de la DETR.

**Travaux de mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux**  
**Demande de subvention DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux).**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le dossier de demande de subvention déposé dans le cadre des travaux de mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux a reçu un avis favorable à hauteur de 79 246,48 € au titre de la DETR 2020.

Il invite le Conseil Municipal à accepter le versement de cette subvention.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention de 79 246,84 € au titre de la DETR 2020.

**Subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais - Soutien aux acquisitions en lecture publique.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Bibliothèque peut bénéficier d'une aide financière du Conseil Départemental pour l'année 2020 au titre du soutien aux acquisitions en lecture publique. Les services ont télétransmis les pièces constitutives du dossier. Néanmoins, il y a lieu d'acter cette demande par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de déposer cette demande de subvention.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

**Subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais - Equipements sportifs à proximité du Collège.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de rénovation du COSEC Guy Mollet a fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des équipements sportifs à proximité des Collèges.

Il précise que les travaux ont pour but d'améliorer l'accueil des Collégiens grâce au rafraichissement du hall d'accueil (carrelage, peinture), la réparation de la toiture et le changement du sol pvc sportif. Cette dernière prestation a été engagée lors du précédent mandant mais des problématiques de sol n'ont pas permis la réalisation des travaux en 2019.

Le coût global des travaux est estimé à 144 756 € HT et l'aide peut atteindre 50 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour compléter le dossier déjà télétransmis.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

**Chantier Trait d'Union Lot 1 - Avenant de transfert.**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux correspondant au lot Gros Œuvre étendu (lot n°1 du marché 2017M101) de construction du Pôle Culturel et Jeunesse à l'Aire de Loisirs Les Faitelles ont été confiés au groupement d'entreprises conjointes constitué entre les sociétés RAMERY BATIMENT et MIROUX dont RAMERY BATIMENT est mandataire solidaire.

Il précise que la Commune, en qualité de Maître d'ouvrage, a été informée par courrier en date du 6 février 2019, par Maître DECLERCQ, administrateur judiciaire de la société MIROUX, de sa volonté de ne pas poursuivre les effets du contrat.

En qualité de mandataire solidaire, la société RAMERY, a confirmé sa volonté de réaliser les parts travaux confiées à la société MIROUX aux conditions identiques du Marché.

Le Conseil Municipal est invité à entériner l'avenant de transfert signé par la société MIROUX en date du 29 avril 2020.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 24 – Contre : 0 - Abstention : 5

Le transfert entre la société MIROUX et RAMERY BATIMENT est entériné.

## **Convention de participation pour l'installation d'un distributeur de billets entre les villes de VENDIN-LE-VIEIL et LOISON-SOUS-LENS, sur le territoire de Vendin-le-Vieil.**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la fermeture de la Caisse d'Epargne, la Cité 8 ne dispose plus de distributeur de billets sur son territoire privant ainsi les habitants de moyens de retraits en espèces. Cette absence représente un véritable handicap pour les habitants et les commerces de ce quartier classé en Quartier Politique de la Ville.

Ainsi, les villes de Vendin-le-Vieil et de Loison-sous-Lens ont travaillé de concert pour résoudre cette problématique qui touche les habitants des deux Communes.

Monsieur le Maire informe qu'afin de répondre, entre autre, à ce besoin, les municipalités se sont entendues sur un partenariat avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole de France pour la mise en place d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB).

Pour cela, seraient à la charge des communes :

- L'installation de la ligne électrique enterrée, protégée par un disjoncteur,
- L'installation d'une ligne téléphonique spécialisée enterrée,
- L'aménagement de l'aire d'accès au local du DAB par les transporteurs de fonds,
- Les travaux immobiliers de réalisation de l'emplacement, conformément aux préconisations du Crédit Agricole Nord.

Ce coût d'investissement pourra être porté à 50 % pour chacune des villes, dans le cadre d'une convention de partage commun de ce projet de service à la population.

Il précise que deux conventions seront nécessaires :

- Une convention de partenariat avec le Crédit Agricole,
- Une convention précisant les modalités de financement partagées entre les deux communes concernées.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'avancer sur ce projet avec les partenaires évoqués.

Il précise également que la Commune de Loison-sous-Lens a déjà délibéré.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre ce projet.

## **Travaux de rénovation énergétique complète de l'Hôtel de Ville.**

### **Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020.**

Monsieur le Maire informe qu'un Audit Énergétique de l'Hôtel de Ville, cofinancé par la Fédération Départementale de l'Énergie, a été réalisé par le cabinet ASCAUDIT en février 2019.

L'hypothèse la plus complète et permettant le plus d'économie d'énergie estime le montant des travaux à 381 400 € HT. Il précise que notre Commune s'est inscrite dans le projet intercommunal d'étude énergétique des bâtiments communaux et que ces travaux peuvent s'y inscrire.

Afin de pouvoir commencer les travaux au plus vite, notamment le changement des fenêtres, une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 est en cours d'instruction.

La délibération permettra de confirmer la demande de subvention et de compléter le dossier en cours d'instruction auprès de la Sous-Préfecture dans le cadre la DSIL 2020.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

La proposition de Monsieur le maire est actée à l'unanimité.

## **Avenant Accord Cadre Acquisition de fonds documentaires et ludiques tout support.**

Monsieur le Maire informe que la société Furet du Nord a, suite à une procédure de Marché lancée dans le cadre de l'Acquisition du fonds documentaire et ludiques sur tout support, remporté le lot 2 : Fictions et Documentaires Jeunesse et du lot 3 : BD et mangas, notifiés le 28 juillet 2018.

Il explique avoir été informé par courriel en date du 27 janvier 2020, du rachat par que la société mère du Furet du Nord SA, FDN Finance SA, de la totalité des titres de la Société Decitre SAS en janvier 2019.

Monsieur le Maire invoque la volonté de la société FURET DU NORD de céder les lots 2 et 3 à la société DECITRE. Il précise que cette procédure est rendue possible en application de l'article R.2194-1 du Code de la commande publique et son interprétation par la jurisprudence qui permet de substituer le titulaire initial du marché par un nouveau titulaire en cas de restructuration du titulaire initial, à condition qu'aucune modification substantielle du marché ne soit à constater.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la cession du marché de fourniture de livres actuellement détenu par Furet du Nord SA à Decitre SAS. Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

La proposition est acceptée à l'unanimité.

### **Modification de la Régie « Produits des Cimetières » – Caves Urnes.**

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal avait autorisé, lors de sa réunion de 12 juin 2019, l'intégration des caves urnes aux règlements intérieurs des cimetières avec l'ajout de 3 tarifs. Monsieur le Maire propose la modification de la Régie « Produits des Cimetières » pour permettre l'encaissement des produits de la vente de cave urnes en chèque et numéraire

Il demande l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à la modification de la Régie « Produits des Cimetières ».

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux changements de la Régie « Produits des Cimetières ».

### **Organisation d'un séjour en Centre de Vacances.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un séjour au ski s'est déroulé du 22 au 29 février 2020.

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal avait acté la répartition à hauteur d'un tiers de la Commune, des familles et du Comité Camps et Garderies.

Afin de permettre la régularisation des encaissements, il convient de permettre à la Commune d'avancer les sommes par le paiement du fournisseur, de permettre à la régie « Accueil de loisirs » d'encaisser les participations des familles et le remboursement d'un tiers de la somme par le "Comité Camps et Garderies".

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au paiement des factures de la société organisatrice du séjour, à accepter le remboursement d'un tiers par le "Comité Camps et Garderies" et à régulariser l'encaissement du paiement des familles sur la Régie « Accueil de Loisirs ».

### **Cession à Monsieur Francis VERMEULEN des espaces verts jouxtant son domicile, au 21 rue Winston Churchill.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du Conseil Municipal en date du 12 juin 2019, a acté la cession à Monsieur VERMEULEN, des espaces verts jouxtant son domicile au 21 rue Winston Churchill.

Il informe que ces parcelles, actuellement dans le domaine public de la ville, doivent avant cession, être désaffectées et déclassées dans le domaine privé de la Commune.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer les procédures de désaffectation et de déclassement des parcelles pour finaliser la vente.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à entamer les procédures de désaffectation et de déclassement des parcelles.

### **Régularisation cadastrale.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, fin 2019, deux riverains de la rue Schumann ont contacté le service de l'urbanisme pour le rachat d'une parcelle de terrain située en zone naturelle. Il précise que les trois riverains ont déjà jouissance de la parcelle située en fond de terrain et qu'une clôture a déjà été posée.

Il informe que le service des Domaines a estimé la valeur du terrain à 4 800 Euros pour une surface de 400 m<sup>2</sup> et que la vente se fera aux trois riverains afin de régulariser la situation administrative.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre ces parcelles au prix évalué de 12 € le m<sup>2</sup>.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 23 - Contre : 0 - Abstention : 5  
Monsieur le Maire est autorisé à finaliser la vente des parcelles au prix de 12 € le m<sup>2</sup>.

**Incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux divers, rue de l'Abbé Pierre sections ZA 355, ZA 359 et ZA 366.**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il convient d'incorporer dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux de lotissement rue l'Abbaye Pierre terminé depuis 2019. Il s'agit plus particulièrement des parcelles ZA 3552, ZA 359 et ZA 366 d'une superficie totale de 1 644 m<sup>2</sup>.

Il précise que le transfert ne se fera qu'après la levée des réserves.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal d'entamer les procédures, dès la levée, des réserves.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à entamer les procédures d'incorporation des voiries et réseaux concernés, sous réserve de levée des réserves de fin de travaux.

**Modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu, pour permettre l'évolution des carrières des agents, de procéder à la modification du tableau des effectifs en ces termes :

Filière	Grade	Temps de travail	Nombre de postes à créer
Administrative	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	3
Technique	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	3
	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	31/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28/35 <sup>ème</sup>	1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	17/20 <sup>ème</sup>	1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	9/20 <sup>ème</sup>	1
	Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1
Animation	Animateur territorial	Temps complet	2
Police Municipale	Chef de service de Police Municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1

Il précise que les postes indiqués ci-dessous créés ne donnent pas lieu à un recrutement et qu'ils seront supprimés, après avis du prochain comité technique paritaire.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire est autorisé à modifier le tableau des effectifs.

**Commission Communale des Impôts Directs.**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion du Conseil municipal, il avait invité Monsieur Jean Noël GODART, de la liste Vous, Nous, Vendin, à proposer deux personnes pour compléter la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur Jean-Noël GODART propose sa candidature ainsi que Madame Martine MACKOWIAK.

La liste étant complète, Monsieur le Maire propose d'approuver cette liste de 32 membres.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

La liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs ainsi complétée est entérinée et sera envoyée au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les membres de la Commission.

**Règlement intérieur.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux remarques du dernier Conseil Municipal, le Règlement intérieur porte les délais de convocation aux commissions de 3 à 5 jours.

Il interroge les élus présents sur leurs éventuelles remarques sur le projet de règlement intérieur de l'Assemblée.

Il sera soumis à nouveau au vote lors du prochain conseil.



**LE MAIRE,**

**Ludovic GAMBIEZ**